

COMMUNAUTE DE COMMUNES PIEGE LAURAGAIS MALEPERE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 DECEMBRE 2021 SALLE DES FETES DE LAURAC

COMPTE RENDU DE SEANCE

Yolande STEENKESTE, Maire de Laurac, souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents. Elle donne ensuite la parole à André Viola, président, qui ouvre la séance. Un point supplémentaire nécessitant une délibération est ajouté à l'ordre du jour : demande de subvention de fonctionnement au département. Claudie FAUCON MEJEAN est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 27 septembre 2021

Le document n'appelle aucune observation de la part des membres de l'assemblée et est donc adopté à l'unanimité.

Communication des contrats et conventions pris par délégation

Monsieur André Viola présente aux membres du conseil les contrats et conventions pris par délégation sur l'exercice 2021. Il est pris acte de la transmission de ces informations

1) Convention territoriale globale et bonus de territoire

Monsieur André Viola expose que la communauté de communes et la caisse d'allocations familiales (CAF) ont engagé un travail visant à formaliser leur partenariat par le biais d'une Convention Territoriale Globale.

Il explique que la signature de la convention territoriale globale permettra de pérenniser l'aide financière de la Caisse d'allocations Familiales d'un montant de 800 000 € par an et précise que cette somme est d'autant plus importante du fait de l'impact de la crise sanitaire et des fortes pressions sur les services enfance et jeunesse en lien avec la décision modificative du budget principal qui sera proposée au vote du conseil communautaire.

Cette convention qui a pour objectif de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire, couvre l'ensemble des actions de la petite enfance et de la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap. Elle intègre le contrat enfance jeunesse (CEJ) qui évolue au profit d'un nouveau dispositif nommé « bonus de territoire ».

Le bonus territoire remplace désormais la prestation de service Enfance Jeunesse (PSEJ) et reste complémentaire aux prestations de service sociales que sont la PSU, la PSO. Cette convention fait évoluer les postes de coordination CEJ vers des postes de « chargé de coopération CTG » chargé du montage de projets. De la signature de la convention territoriale globale dépend le versement d'aides de la Caf importantes pour mener notre politique ambitieuse en matière d'enfance et de famille.

Le conseil communautaire approuve le renouvellement de la convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'allocation familiale (CAF), et autorise Monsieur le Président à signer la Convention avec la Caisse d'allocation familiale CAF pour une durée de 4 ans (2021 – 2024) ainsi que les avenants et autres documents se rapportant à la présente délibération.

2) Contrat de relance et de transition écologique

Monsieur André Viola présente à l'assemblée le contrat de relance et de transition écologique (CRTE), en précisant les grands enjeux pour notre territoire, la gouvernance du contrat, le fonctionnement du comité de suivi, le planning des différentes étapes.

Il précise que ce CRTE est un contrat avec des clauses de revoyure et que le comité de suivi tel qu'il est défini n'a pas vocation à filtrer ou valider les dossiers, mais permettre de faire un point sur la complétude du dossier, et rechercher et faire financer de l'ingénierie sur des dossiers complexes.

Le conseil communautaire approuve le contrat de relance et de transition écologique (CRTE), qui précise les grands enjeux pour notre territoire, la gouvernance du contrat, les grands projets du territoire, le fonctionnement du comité de suivi, le planning des différentes étapes, et autorise Monsieur le Président à signer le contrat, les avenants, et tout document relatif à cette affaire.

3) Charte des énergies renouvelables

Monsieur Brice Asensio avant de présenter la charte des énergies renouvelables, remercie la commission environnement pour son travail sur ce dossier depuis un an. Les travaux menés par la commission transition écologique ont permis d'élaborer cette charte pour l'encadrement et le développement des projets de production d'énergies renouvelables qui sont nombreux sur notre territoire. La charte a fait l'objet d'une présentation en pôle ENR puis en conférence des Maires en novembre. Le document a été accueilli favorablement par l'ensemble des partenaires, et les participants lors de la conférence des Maires.

La présentation réalisée, le conseil communautaire, approuve la charte, ses éléments constitutifs, et la rend effective à compter du 1er janvier 2022 sur le territoire de la CCPLM et autorise Monsieur le Président à signer la charte, les avenants et tout document relatif à cette affaire

4) Protocole de coopération décentralisée

Monsieur André Viola propose à l'assemblée de délibérer sur la mise en place d'un projet de coopération décentralisée entre la Communauté de Communes Piège – Lauragais - Malepère et la commune de Foundiougne (Sénégal), la commune de M'Bam (Sénégal), la commune de Soum (Sénégal) toutes trois membres d'une prochaine entente intercommunale. Il précise que ce protocole pose le cadre général et que la coopération se fera dans le cadre d'une entente intercommunale avec deux axes l'eau et l'assainissement. L'assainissement sera l'axe d'intervention prioritaire et il pourra être complété comme évoqué par Monsieur Bernard Breil par un travail avec les ALAE/ ALSH sur les changements climatiques. L'intervention de la communauté de communes serait comprise dans une fourchette de 5K€ à 10 K€ soit 150 K€ de financement possible avec l'agence de l'eau.

Le protocole d'accord de coopération décentralisée 2022-2024 soumis au vote du conseil communautaire doit permettre d'accompagner, de renforcer et d'enrichir les processus de décentralisation à l'œuvre au Sénégal et en France, de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment en ce qui concerne les questions liées à l'accès à l'eau potable et l'assainissement, la préservation de l'environnement et la lutte contre les effets du changement climatique par des mesures d'atténuation ou d'adaptation, mais également promouvoir des valeurs de respect, de tolérance, de fraternité et de solidarité en encourageant les relations entre les différents acteurs culturels, techniques et économiques.

Le conseil communautaire approuve la mise en place d'un projet de coopération décentralisée entre la Communauté de Communes Piège – Lauragais - Malepère et la commune de Foundiougne (Sénégal), la commune de M'Bam (Sénégal), la commune de Soum (Sénégal) toutes trois membres d'une prochaine entente intercommunale et autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

5) Décision modificative du budget principal 2021

Monsieur Viola expose à l'assemblée que pour prendre en compte la hausse de fréquentation des services jeunesse, les besoins d'encadrement et de remplacement du fait notamment de l'évolution du service et de la crise sanitaire, et l'ajustement des crédits d'investissement, il est nécessaire de prévoir les inscriptions de crédits suivantes :

En recettes de fonctionnement :

- Chapitre 70, article 7067 : + 96 000 € afin de constater l'évolution des recettes enfance et jeunesse

- Chapitre 042, article 722 : +20 000 € travaux en régie (écriture d'ordre)

En dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 012, article 64131 : + 124 000 € pour la rémunération des non titulaires (jeunesse)
- Chapitre 012, article 6451 : + 60 000 € pour les cotisations URSSAF (jeunesse)
- Chapitre 012, article 6453 : + 40 000 € pour les cotisations aux caisses de retraites
- Chapitre 022 : - 128 000 € de réduction de l'enveloppe dépenses imprévues
- Chapitre 023 : +20 000 € de virement à la section de fonctionnement

En dépenses d'investissement :

- Chapitre 204, nature 20422 : + 8000 € pour les aides à la rénovation de l'habitat
- Chapitre 21, nature 2188 : -15 000 € d'ajustement de l'enveloppe autres immobilisations corporelles
- Opération d'équipement n°221 programme de voirie 2021, chapitre 21, nature 21751 : + 7 000 €
- Chapitre 040, nature 21318 : +20 000 € d'écriture d'ordre pour les travaux en régie

En recettes d'investissement :

- Chapitre 021 : + 20 000 € virement de la section de fonctionnement

Au vu de ces éléments, la décision modificative ci-après est proposée :

Imputation	Ouvert	Réduit
D F 012 64131	124 000,00	
DF 012 6451	60 000,00	
DF 012 6453	40 000,00	
DF 022 022		128 000,00
DF 023 023	20 000,00	
RF 70 7067	96 000,00	
RF 042 722	20 000,00	
DI 21 2188		15 000,00
DI 204 20422	8 000,00	
DI OPE 221 , 21751	7 000,00	
DI 040 21318	20 000,00	
RI 021	20 000,00	

Détail par section		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouverture	35 000,00	244 000,00
	Fermeture	15 000,00	128 000,00
Recettes	Ouverture	20 000,00	116 000,00
	Fermeture		

Equilibre	
Solde ouverture	143 000,00
Solde fermeture	143 000,00

Le conseil communautaire approuve la décision modificative du budget principal 2021 et donne pouvoir à Monsieur le Président de signer tout acte en conséquence.

6) Attribution de subventions au CIAS et au budget assainissement

Monsieur Viola propose au conseil communautaire d'attribuer au CIAS une subvention maximum de 108 000 €, conformément aux crédits prévus au budget principal 2021, et d'affirmer que le montant final s'ajustera en fonction du besoin réel nécessaire à la réalisation de l'équilibre des comptes du CIAS.

Le versement n'est pas mensuel par 1/12e, mais réalisé en fonction de 2 considérations : les besoins de trésorerie du CIAS et le besoin réel nécessaire à la réalisation de l'équilibre des comptes du CIAS

Pour faire face à la hausse des dépenses de gestion des boues, liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer exceptionnellement au budget annexe assainissement une subvention de 74 570 €. Cette subvention sera versée en une seule fois et ne fera pas l'objet d'étalement de charge.

Le conseil communautaire approuve l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 108 000 € au Centre Intercommunal d'Action Sociale, conformément aux crédits prévus au budget principal 2021, dit que le montant final de la subvention au Centre Intercommunal d'Action Sociale s'ajustera en fonction du besoin réel nécessaire à la réalisation de l'équilibre des comptes du CIAS. Le versement n'est pas mensuel par 1/12e, mais sera réalisé en fonction de 2 considérations : les besoins de trésorerie du CIAS et le besoin réel nécessaire à la réalisation de l'équilibre des comptes du CIAS.

Il approuve également et exceptionnellement l'attribution d'une subvention de 74 570 € au budget annexe assainissement afin de faire face à la hausse des dépenses de gestion des boues, liées à la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19, dit que la subvention au budget annexe assainissement sera versée en une seule fois et ne fera pas l'objet d'étalement de charge.

7) Décision modificative du budget transport à la demande

Monsieur Viola expose aux membres de l'assemblée que pour prendre en compte la hausse des dépenses, il est nécessaire de prévoir les inscriptions de crédits suivantes :

Imputation	Ouvert	Réduit
D F 011 624 transport de bien	4 000,00	
RF 74 74 subvention d'exploitation	4 000,00	

Le conseil communautaire approuve la décision modificative n°1 du budget annexe transport à la demande 2021, et donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer les actes en conséquence.

8) Dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2022

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales (art L1612-1), le conseil communautaire autorise le Président à engager, liquider et mandater en 2022 les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, sur les lignes budgétaires ci-après :

Budget Principal

OPERATION	CREDITS OUVERTS
Opération non individualisées - Article 20402	2 000,00 €

Opérations non individualisées – Article 2188	60 000, 00 €
Opération 101 – Matériel et mobilier	25 000, 00 €
Opération 102 – Travaux Besplas	65 000, 00 €
Opération 119 – Programmes divers	57 000, 00 €
Opération 221 – Programme de voirie 2021	100 000, 00 €
Opération 902 – Travaux neufs voirie hors prog	25 000, 00 €

Budget Annexe Office de Tourisme

IMPUTATION	CREDITS OUVERTS
Chapitre 21 – Article 2188	15 000, 00 €

Budget Annexe Eau potable

IMPUTATION	CREDITS OUVERTS
Chapitre 21 – Article 21531	300 000, 00 €

Budget Annexe Assainissement collectif et non collectif

IMPUTATION	CREDITS OUVERTS
Chapitre 21 – Article 21532	340 000, 00 €

9) Admission en non-valeur

Vu les états des produits irrécouvrables dressés et certifiés par Monsieur le comptable public, considérant que le comptable public justifie soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement, en raison de la faiblesse des montants à recouvrer, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir approuver l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant total de 3928 .01 € sur le budget principal et de 542.90€ sur le budget annexe assainissement.

Le conseil communautaire approuve l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant total de 3928,01€ sur le budget principal et de 542,90€ sur le budget annexe assainissement.

10) Modification du tableau des effectifs

Suite à l'inscription sur liste d'aptitude de deux agents du service techniques, la bascule sur un poste d'agent permanent du professeur de saxophone, et l'intégration d'un agent contractuel de l'office du tourisme, il est proposé de modifier le tableau des effectifs en créant les postes suivants :

- 1 ingénieur territorial (TP) pour le service technique
- 1 assistant enseignement artistique principal 1ère classe pour l'école intercommunale des arts
- 1 technicien territorial (TP) pour le service technique
- 1 adj administratif (TP) pour l'office du tourisme

Le conseil communautaire approuve les propositions évoquées et adopte le tableau des effectifs.

11) Adhésion à UNICEF France – Intercommunalité amie des enfants

Monsieur Bernard Breil propose au conseil communautaire, dans le cadre de la convention « intercommunalité amie des enfants » entre l'UNICEF et la communauté de communes, d'adhérer à l'association UNICEF France et de valider le versement de la cotisation annuelle de 200 €, de dire que les crédits sont inscrits au budget principal et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil communautaire approuve le versement de la cotisation annuelle de 200 €, dit que les crédits sont inscrits au budget principal et autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

12) Adhésion au réseau ECLR Occitanie – Transition écologique

Le réseau ECLR Occitanie propose à ses adhérents des sources documentaires, des supports de formation et des ateliers thématiques qui pourraient bénéficier aux élus et aux équipes administratives dans le cadre des missions relatives à la transition écologique et aux énergies renouvelables.

Afin de pouvoir bénéficier de cet appui technique, le conseil communautaire approuve l'adhésion à l'association ECLR Occitanie, valide le versement d'une cotisation annuelle calculée sur la base du nombre d'habitants de la communauté de communes X 0.02 euros, soit à titre informatif 325.40 euros, et autorise Monsieur Le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

13) Syndicat du bassin Grand Hers (SBGH)– Désignation d'un représentant

Considérant que les statuts du SBGH prévoient pour la communauté de communes 14 représentants titulaires et 14 suppléants et qu'une place de titulaire est laissée vacante, le conseil communautaire désigne en tant que représentant titulaire de la communauté au Syndicat du Bassin du Grand Hers (SBGH) Monsieur JérémY Castignolles.

14) Classement et déclassement de voies communautaires

Chaque année, lors de la dernière assemblée, certaines voies sont transférées ou au contraire rétrocédées aux communes membres, d'un commun accord entre la commune et l'EPCI. Ces transferts impliquent une répercussion sur le montant de l'attribution des communes concernées, au prorata du linéaire qui en fait l'objet.

Pour mémoire, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 14 mai 2013 a arrêté le montant d'un kilomètre de voirie à 1 644 €.

Dans ce cadre, le conseil communautaire, à compter du 1^{er} janvier 2022, approuve les classements et déclassements suivants :

Intégration dans le domaine communautaire :

COMMUNE	VOIE	LONGUEUR	AC prélevée
LA FORCE	VC2 Chemin de Montréal à Villasavary (chemin des Costes)	300 mètres	493 €
LAFAGE	VC10 Chemin de Fages	94 mètres	154 €
SAINT JULIEN DE BRIOLA	VC15 Chemin de Carla	660 mètres	1 085 €

Déclassement et rétrocession à la commune :

COMMUNE	VOIE	LONGUEUR	AC rendue
LA FORCE	P1 Place du Sieur Ferrand	710 m2, équivalent 177 mètres	291 €
	R8 Rue du Château d'Eau	150 mètres	247 €

SAINT JULIEN DE BRIOLA	VC7 Chemin de Terragnere	320 mètres	526 €
	VC10 Chemin de Mirc	72 mètres	118 €
VILLESISCLE	R1 Grand Rue	190 mètres	312 €
	R2 Rue de l'Armistice	75 mètres	123 €
	R3 Rue de la Liberté	73 mètres	120 €
	R4 Rue de la République	90 mètres	148 €
	R6 Rue du 14 Juillet	50 mètres	82 €
	R7 Rue des Pyrénées	190 mètres	312 €
	R8 Rue du Bassin	20 mètres	33 €
	R15 Chemin du Parc	265 mètres	435 €
	P3 Place de la Salle Polyvalente	2 000 m2, équivalent 625 mètres	1 027 €
	P4 Place de la Fontaine	900 m2, équivalent 282 mètres	464 €

15) Fixation des attributions de compensation 2022

Les attributions sont actualisées, pour les communes de LA FORCE, LAFAGE, SAINT JULIEN DE BRIOLA et de VILLESISCLE, afin de tenir compte du point précédent. Le conseil communautaire vote les attributions de compensation suivantes:

COMMUNE	ATTRIBUTION DE COMPENSATION
BRAM	630 849
BELPECH	14 524
BREZILHAC	-1 768
CAHUZAC	-1 219
CARLIPA	14 596
CAZALRENOUX	5 815
CENNE MONESTIES	10 123
FANJEAUX	49 252
FENOUILLET	1 381
FERRAN	-6 265
FONTERS DU RAZES	2 326
GAJA LA SELVE	6 703
GENERVILLE	303
HOUNOUX	-7 514
LAFAGE	-4 445
LACASSAIGNE	1 786
LA FORCE	8 238

LASSERRE DE PROUILHE	-443
LAURAC	2 602
MOLANDIER	-5 805
MONTREAL	126 535
ORSANS	1 798
PECHARIC ET LE PY	-1 806
PECH LUNA	-5 438
PEXIORA	80 612
PLAIGNE	-5 652
PLAVILLA	1 636
RIBOUISSE	368
SAINT-AMANS	-1 082
SAINT-GAUDERIC	3 724
SAINT-JULIEN DE BRIOLA	2 573
SAINT-SERNIN	-2 032
VILLASAVARY	120 130
VILLAUTOU	-1 670
VILLENEUVE LES MONTREAL	4 449
VILLEPINTE	67 177
VILLESISCLE	39 456
VILLESPY	9 793

16) Modification des abonnements eau et assainissement

Il est proposé au conseil communautaire de poursuivre le mouvement de convergence tarifaire en matière d'eau et d'assainissement, tout en assurant des ressources nécessaires aux deux budgets annexes afin de réaliser des programmes d'investissement suffisants.

A compter du 1^{er} semestre 2022, les parts fixes des redevances intercommunales pourraient être modifiées ainsi qu'il suit :

- Sur le budget de l'eau : 8 € / an soit 4 € par semestre pour toutes les communes
- Sur le budget de l'assainissement :
 - o 16 € / an soit 8 € par semestre pour toutes les communes dont la redevance était arrêtée précédemment à 13 €,
 - o Pour les communes ci-après, dans un objectif de convergence de la structure tarifaire des 38 communes membres, les parts fixes peuvent être arrêtées ainsi qu'il suit :

COMMUNE	Année	Semestre
CAHUZAC	73 €	36,5 €
CAZALRENOUX	57 €	28,5 €
FENOUILLET DU RAZES	65 €	32,5 €
FERRAN	27 €	13,5 €
GAJA LA SELVE	73 €	36,5 €
GENERVILLE	84 €	42 €
LAFAGE	54 €	27 €
LAURAC	46 €	23 €
MOLANDIER	62 €	31 €
PECH LUNA	65 €	32,5 €
PLAIGNE	74 €	37 €
PLAVILLA	40 €	20 €
SAINT JULIEN DE BRIOLA	53 €	22,5 €

- Sur le budget assainissement afin de pouvoir percevoir les aides de l'agence de l'eau Adour Garonne de créer les tarifs suivants pour la commune de Ribouisse: prix tranche 2 -supérieur à 30 m3 : 1,8791 €/m3, prix tranche 1 -0-30m3 : 1,5033 €/m3, abonnement 20 €/an (10€/semestre).

Le conseil communautaire approuve la poursuite du mouvement de convergence tarifaire en matière d'eau et d'assainissement, tout en assurant des ressources nécessaires aux deux budgets annexes afin de réaliser des programmes d'investissement suffisants.

17) Convention de rétrocession des réseaux du lotissement la fontaine - commune de la Force

Une convention tripartite de rétrocession des réseaux, des voies et des équipements du lotissement La Fontaine situé lieu-dit « Le Roussel » à La Force, peut être conclue entre la commune de La Force, la communauté de communes et le constructeur la SAS MC AMENAGEMENT.

Cette convention a pour but de définir les équipements communs, et plus particulièrement les réseaux d'eau et d'assainissement qui seront rétrocédés et intégrés au domaine communautaire dès l'achèvement des travaux de finition et après constatation de leur conformité sur le terrain.

Pour la CCPLM, les réseaux rétrocédés sont les suivants : réseau d'assainissement PVC200 sur 282 ml, réseau d'eau potable PVC125 sur 436 m, les branchements individuels d'assainissement : 31, les branchements individuels d'eau potable : 31, et divers accessoires eau potable (hors défense incendie) et assainissement.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire approuve la rétrocession et autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout acte et document relatifs à cette affaire

18) Plan de financement insertion 2021 FSE /PDI

Fonds Social Européen FSE

Dépenses	En euros	Recettes	En euros
Accompagnement socioprofessionnel	71 472	Europe (FSE)	60 000

Salaires bénéficiaires (brut + charges)	92 355	Etat IAE (remboursement salaires)	72 138
		Département IAE (remboursement salaires)	17 892
		CCPLM	14 067
Total TTC	164 097	Total TTC	164 097

Plan Départemental Insertion PDI

Dépenses	En euros	Recettes	En euros
Achats	5 000	Département (PDI)	50 000
Prestations extérieures (accompagnement socioprofessionnel)	72 072	Etat IAE (remboursement salaires)	81 179
Gestion administrative interne	15 826	Département IAE (remboursement salaires)	23 856
Salaires bénéficiaires (brut + charges)	106 692	Participation communes	10 000
		Titre restaurant prélèvement salaires	2 000
		CCPLM	32 555
Total TTC	199 590	Total TTC	199 590

Le conseil communautaire approuve les plans de financement ci-dessus évoqués, et donne pouvoir à Monsieur le Président de signer tous actes, toutes conventions ou documents relatifs à ce dossier notamment les demandes d'agrément IAE, pour le remboursement des salaires des participants, à réaliser les demandes de subvention et à signer toute pièce relative à l'exécution de ces deux programmes.

19) Plan de financement insertion 2022 FSE /PDI

Fonds Social Européen FSE (Equipe 1)

Dépenses	En Euros	Recettes	En euros
Prestations extérieures (accompagnement socioprofessionnel)	72 072	Europe (FSE)	60 000,00
Salaires bénéficiaires (brut + charges)	100 200	Etat IAE (remboursement salaires)	74 094
		Département IAE (remboursement salaires)	17 910
		CCPLM	20 268
Total TTC	172 272	Total TTC	172 272

Plan Départemental Insertion PDI (Equipe 2)

Dépenses	En Euros	Recettes	En Euros
Achats	5 000	Département (PDI)	50 000
Prestations extérieures (accompagnement socioprofessionnel)	72 072	Etat IAE (remboursement salaires)	98 792
Gestion administrative interne	15 794	Département IAE (remboursement salaires)	23 880
Salaires bénéficiaires (brut + charges)	133 600	Participation communes	20 000
		Titre restaurant prélèvement salaires	2 000
		CCPLM	31 794
Total TTC	226 466	Total TTC	226 466

Le conseil communautaire approuve les plans de financement ci-dessus évoqués, ainsi que les demandes de subventions auprès des partenaires dont le Département de l'Aude pour le fonds social Européen (60 000 €) et le Plan Départemental Insertion (50 000 €) et autorise Monsieur le Président à signer toute convention ou document relatif à ce dossier notamment les demandes d'agrément IAE, pour le remboursement des salaires des participants.

20) Expérimentation de mise à disposition de casiers réfrigérés et secs

Monsieur André Viola propose au conseil communautaire de délibérer sur la mise en place d'une expérimentation pour accompagner le monde agricole vers les circuits-courts.

Monsieur Brice Asensio présente cette expérimentation à destination d'une part du monde agricole et d'autre part de la population désireuse de changer ses pratiques alimentaires est un geste fort de la CCPLM. La durée de ce dispositif est de 2 ans, il a pour objet la mise à disposition de casiers réfrigérés et secs, dont la CCPLM fera l'acquisition, au Drive Fermier Audois afin de permettre à l'ensemble des producteurs du territoire d'accéder à un nouveau site de vente en circuits-courts. Durant l'expérimentation, une association sera créée pour permettre à l'ensemble des producteurs du territoire d'accéder à ce mode de vente.

Une convention reprendra les engagements des 2 parties sur leurs obligations. L'acquisition de casiers sera nécessaire. Elle a été chiffrée à 32 510€ HT auprès de la société Providif spécialiste français des casiers. Les aménagements pour permettre l'installation des casiers ont été évalués à 5 000€ HT.

Le conseiller communautaire approuve le lancement de cette expérimentation, l'acquisition des casiers et le lancement des travaux nécessaires, et autorise Monsieur le Président à signer tout document, contrat et convention relatifs à cette affaire

21) Demande de financement départemental en fonctionnement pour la fin du marché ONF

Dans le cadre du marché passé avec l'Office National des Forêts qui porte sur la création de 6 circuits d'interprétation, une subvention de fonctionnement a été accordée en 2020 et reportée en 2021 pour la réalisation d'un livret-guide. La réalisation des deux derniers circuits ne sera réalisée qu'en 2022. L'édition du livret ne pourra se faire qu'à la fin de cette opération.

Madame Estelle Villespy propose au conseil communautaire de faire une nouvelle demande de financement en fonctionnement auprès du Département pour 2022 pour la somme de 1591 € correspondant à :

- Conception, impression et fourniture du livret-guide sur les 6 itinéraires d'interprétation : 40% de 3512,50 € soit 1405 €
- Cession de droits intellectuels tranche 3 : 40% de 465 € soit 186 €

Le conseil communautaire approuve ces demandes de subvention, et autorise Monsieur le Président à signer tous actes, conventions, marchés, avenants et à réaliser toutes demandes de subventions auprès du Département pour 2022 au titre de la conception, l'impression et la fourniture du livret-guide sur les 6 itinéraires d'interprétation et la cession de droits intellectuels tranche 3.

Les délibérations sont approuvées à l'unanimité.

La séance est levée à 20h30.

Fait à Bram le 06/01/2022

Le Président



André VIOLA.